



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 15.101

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL
EXERCICE 2016

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL
EXERCICE 2016**

RAPPORT N° 15.101

Mes chers Collègues,

Le projet de budget primitif pour 2016 s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires présentées en octobre dernier.

Dans un contexte économique et budgétaire préoccupant pour l'ensemble du secteur public local, la dégradation de l'équilibre financier des collectivités locales se poursuit. Dans son rapport sur les finances publiques locales, rendu public le 13 octobre 2015, la Cour des comptes souligne la fragilité de la structure financière des départements, « dans un contexte de baisse des dotations de l'État, d'absence de levier fiscal et d'évolution toujours soutenue de leurs dépenses sociales ».

Pour la troisième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera en nette baisse, au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. Après avoir été réduites de 1,5 Md€ en 2014, les dotations de l'État aux collectivités territoriales sont appelées à diminuer de 11 Md€ pour la période 2015-2017, soit 3,67 Md€ par an. La DGF du département des Hauts-de-Seine devrait ainsi passer de 263 M€ en 2013 à 147 M€ en 2016, soit une baisse de 44 %. Le Département anticipe une baisse de 62 % entre 2013 et 2017.

En plus de l'érosion accélérée des concours financiers de l'État, le Département doit faire face à une forte augmentation de ses dépenses contraintes. En effet, notre participation aux différents mécanismes de péréquation augmente de 21 M€ par rapport au budget 2015, portant celle-ci à plus de 351 M€.

Par ailleurs, le financement des allocations individuelles de solidarité augmente de plus de 3 %, pour atteindre près de 277 M€.

Face à ces enjeux, notre Département doit veiller à préserver ses ressources et à rationaliser ses dépenses. Ce projet de budget primitif pour 2016 conserve ainsi les trois priorités qui sont les nôtres.

La première priorité du Département reste **la Solidarité, tout en veillant à ne pas dégrader le pouvoir d'achat des familles alto-séquanaises.**

Les dépenses de solidarité représentent en effet plus de la moitié du budget de fonctionnement de notre collectivité. Toutefois, une telle action n'aurait aucun sens si elle exigeait, parallèlement, un effort fiscal accru des Alto-séquanais, et tout particulièrement des familles, alors que les prélèvements obligatoires ont fortement progressé à l'échelle nationale. C'est pourquoi ce projet de budget primitif ne prévoit aucune augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – dernier impôt sur lequel nous disposons d'un pouvoir de taux. Ainsi, comme c'est le cas depuis 2009, le taux départemental de la TFPB sera maintenu en 2016 à 7,08 %, soit le taux le plus faible après Paris.

La seconde priorité de projet de budget est **le maintien d'un niveau élevé d'investissement public** : afin de répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique des Hauts-de-Seine, les dépenses d'investissement seront supérieures à 500 M€ en crédits de paiement pour l'exercice 2016.

Enfin, la troisième priorité de ce projet de budget est la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**. Celle-ci requiert d'améliorer encore l'efficacité de notre gestion, et donc d'évaluer le coût et l'impact des politiques publiques que nous conduisons, en veillant à réduire les dépenses d'administration générale.

Ainsi, le projet de budget primitif qui vous est présenté **pour l'année 2016** se caractérise par :

- o des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **2 013 M€** ;
- o des dépenses de fonctionnement¹ maîtrisées, à hauteur de **1 572,3 M€** ;
- o des crédits consacrés au secteur social s'élevant au total à 865,1 M€², ce qui représente 55 % du projet de budget primitif pour 2016³ ;
- o un important niveau d'investissement de **568,6 M€**, œuvrant notamment à des programmes d'habitat, de réhabilitation des collèges et d'infrastructures routières ;
- o des recettes d'investissement (hors dette) qui s'établissent à plus de **169,5 M€**.

Ce rapport sera articulé en quatre parties : tout d'abord l'évolution de nos principales recettes budgétaires (I), dans un second temps les affectations des crédits en dépenses de fonctionnement (II), puis en dépenses d'investissement (III), et enfin les conséquences en matière d'équilibre global (IV).

I. L'EVOLUTION DES RECETTES CONTRAINT FORTEMENT LE BUDGET 2016

Les recettes réelles de fonctionnement (hors dette) font l'objet d'une inscription prévisionnelle à hauteur de **2 012,7 M€**, contre 1 893,6 M€ au BP 2015. Cette hausse masque en réalité une situation plus complexe.

Après déduction du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), les recettes nettes s'élèvent à 1 770,8 M€, soit une hausse apparente de 7 % par rapport au BP 2015, qui n'est rendue possible que grâce à une reprise de provisions pour 76 M€ (dont 71 M€ pour la seule provision pour réhabilitation et rénovation énergétique du patrimoine départemental), et par les écritures THD pour un montant total de 95,8 M€.

En neutralisant l'effet des reprises de provisions et des écritures THD, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à près de 1 600 M€, contre 1 619,9 M€ pour l'exercice 2015, soit une diminution de 1,2 %, principalement liée à la baisse de la DGF de près de 46 M€.

¹ Dépenses réelles hors dette et hors péréquation au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

² Y compris les charges de personnel et les frais généraux.

³ Budget réel hors dette et hors FNGIR.

A. Les ressources de fonctionnement 2016 impactées par l'effort de redressement des finances publiques demandé par l'Etat

1. Une fiscalité directe en baisse

Comme nous nous y sommes engagés lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2016, et malgré le contexte de réduction massive des concours financiers de l'Etat, il vous est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière 7,08 %. Ce taux, inchangé depuis 7 ans, demeurera ainsi le plus bas de France, hormis celui du département de Paris.

Les recettes issues de la fiscalité directe sont constituées des produits suivants :

- o **627,8 M€** inscrits pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit une baisse de 22 M€ par rapport au BP 2015 sur la base des premiers éléments fournis par la DGFIP ;
- o **310,2 M€** au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en hausse de 2 % par rapport à 2015, correspondant à la revalorisation forfaitaire et à la variation physique des bases ;
- o **1,5 M€** pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

Au total, la fiscalité directe représente un produit de **939,5 M€**, en baisse de 1,6 % par rapport au BP 2015, et un montant net du FNGIR de **697,6 M€**.

2. Des recettes fiscales indirectes en hausse mais à nuancer

La principale recette fiscale indirecte est issue des droits de mutation, dont le produit est fortement impacté par les fluctuations du marché immobilier, ce qui nous invite à une inscription prudente de cette ressource.

Globalement, les inscriptions de fiscalité indirecte s'élèvent à **628,4 M€**, en hausse par rapport au BP 2015 (+ 6,2 %) :

- o **420 M€** au titre des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière complétés par **3 M€** de taxe additionnelle, en hausse par rapport au BP 2015, compte tenu de l'application, en année pleine, du taux relevé à 4,50 % et des perspectives de réalisation sur l'exercice 2015 ;
- o **81,8 M€** pour la compensation des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation, montant stable par rapport à celui du BP 2015 ;
- o **99,5 M€** pour la part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) transférées au titre du RSA, montant équivalent à celui du BP 2015 ;
- o **13 M€** de taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- o **10,6 M€** pour les taxes d'urbanisme, y compris la taxe d'aménagement (TA), qui permettra de financer, en grande partie, les dépenses d'entretien des sites classés espaces naturels sensibles.

3. La baisse historique des concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2016, tel que présenté au moment de la rédaction de ce rapport, maintient l'objectif de baisse globale des concours financiers de l'Etat envisagé par le gouvernement. C'est pourquoi une baisse de 46 M€ de la DGF du Département doit être prévue au budget.

Les montants des concours financiers de l'Etat prévus pour 2016 sont ainsi les suivants :

- o **147,5 M€** au titre de la DGF, en baisse de 24 % par rapport aux inscriptions du BP 2015 ;
- o **7,4 M€** pour les dotations de compensation des exonérations fiscales. Ces dotations constituent une variable d'ajustement pour l'Etat, et poursuivent leur diminution. Le montant inscrit en 2016 est en baisse de 18 % par rapport au BP 2015.

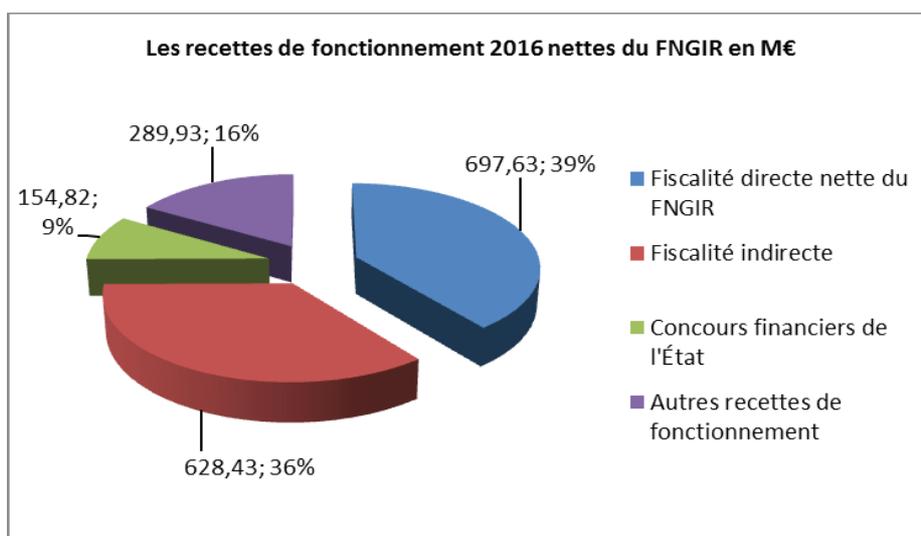
4. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont estimées à **289,9 M€**, soit presque le double des inscriptions du BP 2015 si l'on intègre les reprises de provisions et les recettes liées au THD. Parmi celles-ci figurent principalement :

- o **12,4 M€** de concours issus de la CNSA, qui financent une partie seulement de l'APA, de la PCH et du fonctionnement des MDPH, pour un montant stable par rapport au BP 2015 ;
- o **4,3 M€** au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), montant en baisse de plus de 20 % par rapport au BP 2015 ;
- o **67,5 M€** de recettes d'activités du secteur social (hors TIPP, FMDI et CNSA), en hausse de plus de 4 % par rapport au BP 2015, permettant notamment de tenir compte des produits réalisés lors des derniers exercices ;
- o **75,8 M€** correspondant à la reprise des provisions pour risques et charges liées à des contentieux, ainsi qu'à la reprise partielle de la provision relative au programme de réhabilitation et de rénovation énergétique du patrimoine départemental, dont le besoin a été réévalué du fait, d'une part, d'un fort programme de rénovation/restructuration réalisé sur plusieurs collèges publics (67 M€ consacrés en 2014), d'autre part, d'un provisionnement surévalué au vu des travaux effectués ;
- o **95,8 M€** au titre du THD.

De manière synthétique, la ventilation des recettes réelles de fonctionnement (hors dette et mouvements financiers) inscrites pour 2016 est la suivante :

- o **697,6 M€** de recettes fiscales directes nettes du FNGIR, représentant 39 % des recettes totales de fonctionnement ;
- o **628,4 M€** de recettes fiscales indirectes, soit 35 % ;
- o **289,9 M€** d'autres recettes, soit 16 % ;
- o **154,8 M€** de concours financiers de l'Etat, soit 9 %.

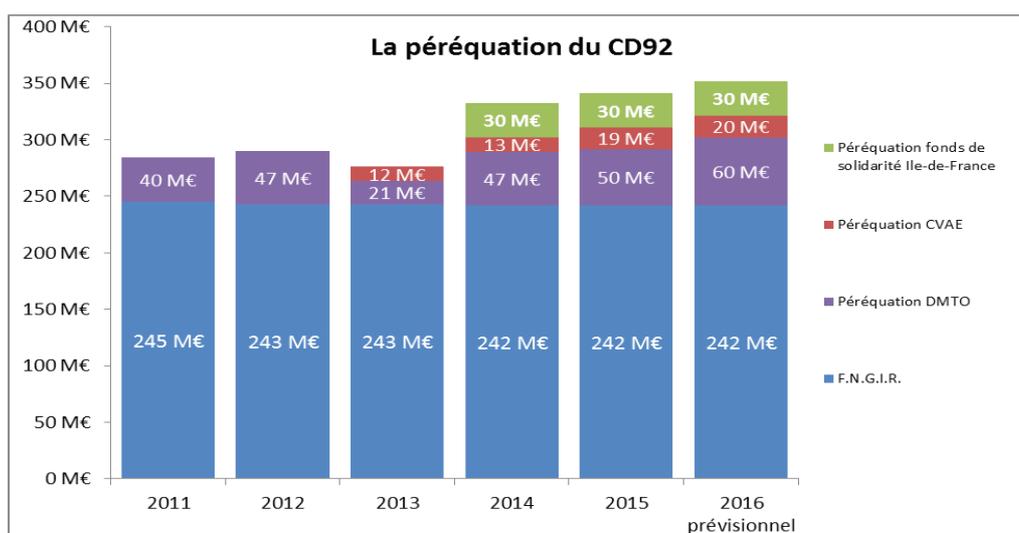


B. L'impact des mécanismes de péréquation

Le Département contribuera à la solidarité territoriale via la péréquation par des transferts de plus de 351 M€, soit un montant supérieur de 21 M€ par rapport au BP 2015.

Les inscriptions au budget primitif 2016 au titre de la péréquation sont les suivantes :

- o **241,9 M€** au titre du FNGIR, dont le montant est désormais figé ;
- o **60 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation des droits de mutation, mis en place en 2011, et du prélèvement de solidarité, instauré en 2014 ;
- o **19,6 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation de la CVAE, mis en place en 2013, en hausse de près de 52 % par rapport au BP 2015 ;
- o **30 M€** au titre du fonds de solidarité pour les départements de la région Ile-de-France, mis en place en 2014.



C. Les ressources réelles d'investissement hors dette en diminution

Pour 2016, les recettes d'investissement affichent une nette baisse, passant de 207 M€ au BP 2015 à **169,5 M€** dont 87 M€ concernent le THD.

1. Les concours financiers de l'Etat en augmentation

- o **40,6 M€** de FCTVA sont inscrits pour 2016, en augmentation de 5 M€ par rapport au BP 2015, compte tenu de la hausse du taux de prise en charge. En effet, ce taux a été relevé de 15,76 % à 16,40 % par la loi de finances pour 2015 ;
- o **7 M€** de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), dont le montant est gelé depuis 2008.

2. Les autres recettes en baisse

Les inscriptions des autres recettes d'investissement atteignent **121,9 M€**, soit - 26 % par rapport au BP 2015. Parmi celles-ci, figurent :

- o **87 M€** relatifs au réseau THD, dont 65 M€ correspondant à la cession du réseau, et 22 M€ à la récupération des subventions versées suite à la résiliation de la convention avec la société Sequalum ;
- o **21,6 M€** de cessions d'immobilisations (16,5 M€ au BP 2015) ;
- o **7 M€** au titre des subventions liées aux projets d'investissement ;
- o **5,1 M€** pour les subventions relatives à la délégation des aides à la pierre, en application de la convention de clôture (20,9 M€ au BP 2015).

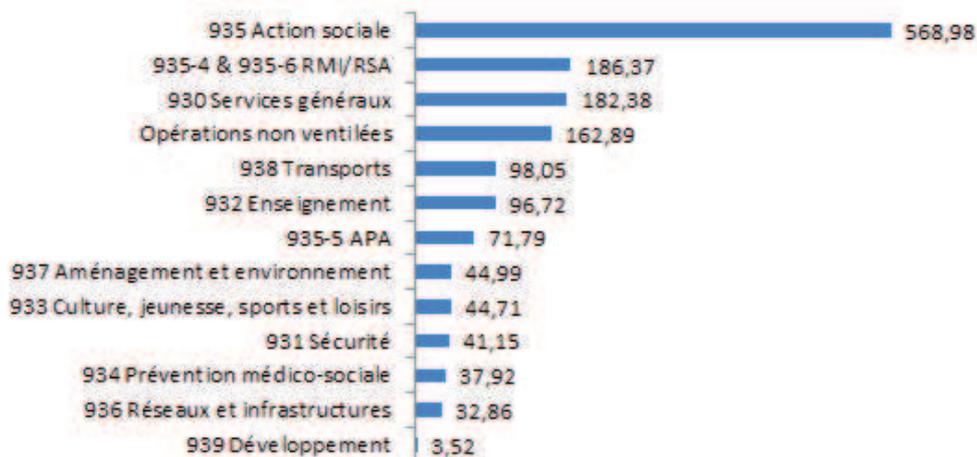
Au titre des cessions, la politique de défaisance des biens devenus inutiles à la mise en œuvre du service public départemental contribue à augmenter les recettes d'investissement et à réduire à terme les coûts de fonctionnement du Département (impôts, assurances, entretien des bâtiments, surveillance et protection des biens contre les squats lorsque les bâtiments sont inoccupés). Ces cessions s'effectuent par ventes aux enchères, de gré à gré, ou par des appels à candidatures en fonction de la nature des biens concernés, afin d'en obtenir la meilleure valorisation possible.

II. UNE GESTION RIGoureuse DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par ce budget primitif 2016, notre collectivité maintient son effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2016, la totalité des crédits consacrés à notre politique sociale représentera encore plus de 55 % de notre budget de fonctionnement, après prise en compte des charges de personnel et de l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des actions (loyers, fluides, frais de structures,...).

**Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres fonctionnels - 2016
(hors dette et FNGIR) - en M€**



A. Une action renforcée en faveur de la solidarité

L'effort en faveur de la solidarité sera maintenu en 2016. Les crédits destinés au financement de l'action sociale s'élèvent ainsi à 865,1 M€⁴ en fonctionnement pour l'année 2016 (frais de personnel inclus).

Le financement des trois allocations individuelles de solidarité (APA, RSA et PCH) augmente quant à lui de 3 % en 2016 (277 M€ en 2016 contre 267 M€ en 2015).

1. Les actions pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap

Le budget en faveur du soutien aux personnes handicapées s'élève à 160,8 M€ en 2016.

Le soutien financier prévu en faveur de l'hébergement des personnes handicapées est stable à hauteur de 102,65 M€ en 2016. Cette maîtrise est notamment le fruit d'un travail de meilleur suivi de la facturation engagé depuis quelques années. Ce budget tient compte de l'évolution des prix de journée et intègre l'ouverture d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 32 places à Vaucresson, prévue en avril 2016.

L'aide au maintien à domicile est financée à hauteur de 58 M€ en 2016, se décomposant principalement de la manière suivante :

- o la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) estimée à 28,3 M€. Ce budget tient compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts (soit 2 360 adultes et 138 enfants à fin août 2015) ;
- o l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) de 11,8 M€ sur la base des 1 872 bénéficiaires ayant des droits ouverts à fin août 2015 ;
- o l'accueil de jour en Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL), financé par un crédit de 9 M€, et les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH) qui disposeront d'une enveloppe de 5,5 M€ ;

⁴ Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6.

- o le service de transport Pour Aider à la Mobilité 92 (PAM 92) qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. Ce dispositif sera financé à hauteur de 2,6 M€ par le Département en 2016. Fin août 2015, environ 19 700 courses avaient été effectuées.

2. Les actions pour accompagner les personnes âgées

En 2016, 164,4 M€ seront consacrés aux aides en faveur des personnes âgées.

Le budget consacré au maintien à domicile des personnes âgées s'élève à 57,6 M€, dont :

- o le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes pour un montant de 33,5 M€. Le BP 2016 ne prend cependant pas en compte les nouvelles dépenses liées à l'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, qui n'était pas votée au jour de son élaboration finale. Le chiffrage des conséquences de cette loi est en cours, un ajustement au budget supplémentaire pourra être sollicité si nécessaire ;
- o le financement du titre Améthyste avec un budget de 20,5 M€. Lors de la présente séance de l'Assemblée départementale, il est proposé au vote l'augmentation des plafonds d'imposition, qui devrait permettre d'attribuer le titre Améthyste à de nouveaux bénéficiaires, ainsi qu'une participation de tous les usagers à hauteur de 25 € pour les personnes non imposables et 50 € pour les personnes imposables ;
- o la prise en charge sous conditions de ressources des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6) pour 1,3 M€ ;
- o le soutien au fonctionnement des Centre locaux d'information et de coordination (CLIC) et les coordinations gérontologiques (1,1 M€) ;
- o le financement du démarrage de « la plateforme E-Juvenior », portée par l'Institut des Hauts-de-Seine pour un montant de 0,2 M€ (fonctionnement et investissement). Cette plateforme a pour ambition d'accompagner à domicile le vieillissement actif des seniors, au travers d'actions de prévention, de lien social et d'écoute. Sa mise en place s'effectuera sur deux communes pilotes, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

Par ailleurs, une part importante des crédits de fonctionnement est consacrée aux frais de séjour en établissement des personnes âgées les moins autonomes. Le budget alloué s'élève à 106,8 M€, dont :

- o l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de 38,2 M€ qui tient compte, d'une part, de l'évolution du prix de journée dépendance dans les établissements et, d'autre part, du niveau de dépendance des personnes âgées bénéficiaires ;
- o l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD ou EHPA) pour un montant de 68,6 M€. Cette inscription budgétaire intègre l'évolution des prix de journée et tient également compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires, 2 595 fin août 2015.

3. Les actions pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté

Le « Programme Départemental d'Insertion – Retour à l'emploi » (PDI – RE)⁵ s'élève à près de 185 M€ en 2016. Les principaux postes de ce programme sont :

- o l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) : 176,7 M€ contre 168,7 M€ en 2015 (+ 4,7 %). Le budget 2016 intègre l'augmentation de l'allocation au 1^{er} janvier 2016 estimée à + 0,9 % puis une revalorisation de + 2 % au 1^{er} septembre 2016. Il s'agit d'une mesure « coup de pouce » adoptée dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale afin que le montant de l'allocation atteigne progressivement la moitié du SMIC en 2017. Cette prévision tient également compte d'une hypothèse de 94 foyers bénéficiaires supplémentaires chaque mois (croissance lissée constatée en moyenne depuis janvier 2014) ;
- o les actions visant à favoriser un retour rapide à l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé et par le financement de 11 Espaces Insertion qui couvrent 25 communes : 8,2 M€.
En 2014, 2 649 bénéficiaires du RSA accompagnés par nos Espaces Insertion ont retrouvé un emploi grâce à l'action des référents uniques d'insertion qui travaillent dans ces structures. L'action de la Mission Prospection et Placement a également permis à 522 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi sur la période de 2013 à fin septembre 2015.

En 2016, trois nouvelles actions devraient être mises en place pour accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

- o coaching vers l'emploi des nouveaux bénéficiaires du RSA en accompagnement socio-professionnel ;
- o accompagnement des bénéficiaires du RSA au permis de conduire et vers l'emploi ;
- o plateforme d'évaluation et d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA seniors ou présentant des incapacités.

Pour ces trois actions, le Département a sollicité, auprès de l'Etat, un co-financement par le Programme opérationnel national FSE volet inclusion.

Concernant l'insertion par le logement, le Département reprend, à compter du 1^{er} janvier 2016, la gestion administrative et financière du Fonds Solidarité Logement (FSL), assurée auparavant par les CCAS et la CAF. Cette gestion directe par le Département permet une économie sur la gestion du dispositif à hauteur de 0,4 M€. Pour cette première année de gestion par notre collectivité, le budget prévisionnel du Fonds a été évalué à 9,1 M€, au vu des éléments budgétaires transmis par la CAF et des prévisions de dépenses, dont 1,4 M€ concernent des dépenses au titre de 2015 qui n'auront pas pu être versées par la CAF avant le 31 décembre 2015, date de clôture des comptes par la CAF et de reprise de la gestion financière du dispositif par le Département.

Au regard du bilan financier 2015, qui sera transmis par la CAF au cours du premier semestre 2016, des ajustements pourront être apportés lors de prochaines étapes budgétaires.

⁵ Volets social et insertion professionnelle y compris le déploiement des espaces insertion (pour 3,5 M€) et les crédits consacrés aux tuteurs Agir (0,8 M€).

4. Les actions en faveur des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Le budget consacré à la protection de l'enfance s'élève à près de 169,35 M€.

Ce budget demeure fortement impacté par l'admission toujours importante de jeunes isolés étrangers (JIE), dont une part significative des enfants et des jeunes accueillis provient d'autres départements (11 %).

En 2016, les efforts pour privilégier le placement des enfants dans les familles d'accueil et dans des établissements localisés sur notre territoire seront poursuivis et intensifiés.

Ainsi, l'accueil des enfants placés représentera un budget de 120,4 M€ (contre 118,1 M€ en 2015), qui permettra notamment le séjour des enfants dans des établissements habilités (50,5 M€), principalement dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), le placement familial associatif (11,2 M€), ainsi que le recueil d'urgence dans les établissements départementaux des enfants mineurs et l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans (20 M€).

Une enveloppe de 18,3 M€ sera également consacrée aux dispositifs de prévention (15,7 M€), dont 11,8 M€ seront destinés aux clubs de prévention spécialisée, et aux financements du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et au soutien à la parentalité (2,6 M€).

Enfin, 19,6 M€ permettront de financer les aides à domicile et un budget de 6 M€ servira à l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans, hors établissements départementaux.

5. Un effort toujours soutenu en faveur de la petite enfance

Le budget en faveur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Petite Enfance s'élève à 45,8 M€⁶, dont 31,5 M€⁷ seront consacrés au soutien aux crèches.

Par ailleurs, le processus de municipalisation des crèches départementales va se poursuivre en 2016 avec les villes de Malakoff et Bourg-la-Reine.

Concernant l'accueil individuel de la petite enfance, le budget proposé s'élève à 9,6 M€, dont 8,7 M€ sont réservés à l'allocation BBdom qui est une aide aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ou enfin aux familles ayant un enfant handicapé.

Le Département financera à hauteur de 1,1 M€ la prise en charge de l'enfance handicapée en structures spécialisées (CAMSP). Depuis septembre 2015, 60 nouvelles places ont été créées. En 2016, un appel à projet doit être lancé qui permettra l'ouverture, sur les deux prochaines années, de 100 places supplémentaires.

⁶ Y compris les crédits consacrés à la contractualisation avec les villes pour 9,7 M€.

⁷ Hors charges de personnel pour les crèches départementales mais y compris les frais de mise à disposition de personnel dans les crèches familiales et collectives municipalisées (7,4 M€ budgétés en 2016 au titre de 2015).

Enfin, 3,7 M€ (hors frais de personnel) sont consacrés aux actions menées par les centres de PMI, dans le cadre de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et par les centres de planification et d'éducation familiale, pour des actions de sensibilisation et de prévention.

B. Une politique dynamique tournée vers la jeunesse, le sport et la culture

1. La réussite éducative

Par ses actions éducatives innovantes et performantes, notre Département offre un cadre favorable à la réussite scolaire et à l'épanouissement des jeunes étudiants.

La **dotation** budgétaire garantissant un fonctionnement optimal des **collèges** s'élève à **36,8 M€** (hors charges de personnel). Elle comprend notamment :

- o 18,9 M€ de dotations de fonctionnement des collèges publics. Ces crédits sont notamment destinés à la pédagogie, à l'administration générale et à la logistique ;
- o 9,5 M€ dédiés aux forfaits d'externat ;
- o 6,8 M€ pour la gestion de la restauration scolaire (hors masse salariale).

De plus, il est proposé d'inscrire en 2016 :

- o 1,4 M€ pour les actions éducatives ouvertes à tous les collégiens, tels le SIEL (Soutien aux Initiatives Educatives Locales), les voyages d'études, les classes créatives, le Pass Hauts-de-Seine et le soutien aux Forums des métiers locaux ;
- o 1,2 M€ pour les dispositifs départementaux à destination des élèves en difficulté scolaire tels P.R.E.M.I.S. (Plan pour la Réussite Scolaire et une Meilleure Insertion Scolaire), les ateliers pédagogiques, les études encadrées.

2. Le développement du sport pour tous

L'engagement du Département dans le domaine du sport se poursuit en 2016.

Ainsi, ce budget primitif 2016 est de 13,8 M€ et se répartit comme suit :

- o 6,1 M€ pour les équipements sportifs départementaux, soit :
 - 3,7 M€ pour les Syndicats mixtes à vocation sportive (Parcs des Sports de Puteaux et d'Antony, piscine de la Grenouillère à Antony et Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres) ;
 - 2,3 M€ pour la gestion des équipements sportifs départementaux comme le stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes, le stade départemental du Pré Saint-Jean à Saint-Cloud ou encore le Domaine départemental du Haras de Jardy à Marnes-la-Coquette, permettant ainsi au Département de continuer à développer un maillage équilibré d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire ;
- o 5,3 M€ pour le soutien aux Comités sportifs départementaux, aux centres de formation sportive, au sport de haut niveau, marqueur de l'identité de notre Département et de valeurs positives, et pour les manifestations sportives d'envergure départementale ;

- o 2,4 M€ pour les actions en faveur des jeunes, valides et handicapés, pour la pratique sportive scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dont près de 1,5 M€ pour le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

Dans un contexte budgétaire contraint, et pour concentrer notre action sur la sphère départementale, il est proposé de ne pas reconduire certains dispositifs : Parcs Courons, subventions de fonctionnement général aux associations (sport, JEP, scouts et manifestations locales à caractère particulier) ainsi que les subventions concernant les stages jeunes licenciés et les écoles de formation sportive, qui concernent très peu d'associations sportives au plan départemental (44 demandes préalables pour les stages se déroulant en 2015 soit 40 associations concernées, et 29 écoles de formation).

En effet, compte tenu du rayonnement local et communal des clubs sportifs et de la connaissance qu'ont les villes du tissu associatif local, il est pertinent que les communes coordonnent les financements destinés à ces structures.

Les contrats de développement constituent donc aujourd'hui le meilleur outil pour gérer au plus près du terrain l'attribution des subventions locales. Ils prennent le relais des dispositifs de droit commun dans le domaine sportif, avec le maintien de l'engagement du Département en faveur du mouvement sportif.

3. Une politique culturelle ambitieuse au service du plus grand nombre

Le budget 2016 s'élève à 15,9 M€, contre 15,4 M€ au BP 2015. Il s'inscrit dans la continuité de la mutation des actions culturelles du Département engagée en 2015.

Il intègre notamment :

- o le financement des événements culturels tels que Chorus et La Défense Jazz festival, ainsi que l'adaptation des dispositifs départementaux en direction du grand public ;
- o le fonctionnement des trois musées départementaux (Albert-Kahn, musée et jardin, le Domaine départemental de la Vallée aux Loups-Maison de Chateaubriand, le Musée du domaine départemental de Sceaux) ;
- o le fonctionnement des services de la Direction des archives départementales (DAD) et du Service Archéologie et Patrimoine Culturel (SAPC). Par rapport au BP 2015, la prise en compte de la fusion annoncée des services d'archéologies des Hauts-de-Seine et des Yvelines se traduit par une diminution de moitié du budget alloué au SAPC en 2016.

Concernant les subventions allouées aux acteurs culturels, le budget qui vous est proposé s'inscrit dans le prolongement du mouvement de modernisation engagé en 2015, avec pour objectif une moindre dispersion des moyens pour une meilleure lisibilité de l'action départementale organisée autour d'équipements « structurants ». Enfin, l'effort pour développer le mécénat culturel sous ses différentes formes est confirmé pour 2016 et s'appuiera en particulier sur la location d'espaces muséaux rénovés et valorisés.

C. Le développement économique et solidaire

1. Le soutien au développement économique du territoire

Le Département mène depuis de nombreuses années une action à la fois volontariste et concrète en faveur du développement économique et de la création d'emplois dans les Hauts-de-Seine.

Or, la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (dite « NOTRe »), promulguée le 7 août dernier, dispose que désormais « *le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises* »⁸. Cette disposition, applicable au 1^{er} janvier 2016, impacte donc les actuels dispositifs d'aide à l'internationalisation des entreprises (Team Export 92), aux entreprises sociales (Economie sociale et solidaire) ainsi que les projets d'hôtels d'entreprises pour lesquels le Département avait décidé de se positionner en tant que maître d'ouvrage à Antony et Gennevilliers.

Néanmoins, selon cette même loi, « *les Conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire jusqu'au 31 décembre 2016* ». Sont concernées ici les subventions accordées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi qu'aux associations « Hauts-de-Seine Initiative » et « Réseau Entreprendre 92 ».

Dans ce nouveau contexte législatif, il appartient au Département de repenser son mode d'intervention contribuant à dynamiser l'économie et l'emploi, en mettant en œuvre une action territorialisée concentrée sur des sites à enjeu pour le développement local.

Par ailleurs, la concertation que conduira la Région en 2016 pour l'élaboration de sa nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) sera l'occasion pour le Département de mettre en avant les projets et les secteurs qu'il souhaite développer.

Au-delà, la promotion de l'attractivité et des atouts des Hauts-de-Seine reste une priorité au travers de :

- o la contribution à la gestion, la mise en valeur et l'animation du quartier d'affaires de La Défense, par le biais de la participation départementale au budget de DEFECTO (6,6 M€⁹) : cet abondement de la collectivité est une obligation légale ;
- o la conception de nouveaux outils de promotion du territoire (film promotionnel) ainsi que l'acquisition de données économiques et immobilières (0,3 M€) : il s'agit pour le Département d'agir de manière volontariste, en ayant une action à la fois partenariale et coordonnée ciblant notamment les filières à fort potentiel ;
- o la participation aux deux principaux salons de l'immobilier d'entreprises en France, le MIPIM et le SIMI (0,3 M€). Ces salons permettront de mettre l'accent sur les grands projets d'investissement du Département ambitieux pour le développement du territoire (ex. la Cité musicale, la rénovation du Musée Albert-Kahn et le stade Arena).

⁸ Article 3.

⁹ Auquel s'ajoute 3,9 M€ en investissement.

Le Département contribue également en 2016 au maintien et au développement des entreprises, des artisans et des commerçants des Hauts-de-Seine autour des axes suivants :

- o soutenir le développement touristique, source de création de richesses et d'emploi, par le biais de subventions de fonctionnement en 2015 de 1,05 M€ au CDT92 et à l'UDOTSI¹⁰ ;
- o encourager le développement du commerce et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, et notamment le commerce de bouche, pour un montant total de 0,5 M€, afin de contribuer à l'animation des cœurs de ville et de créer des emplois non délocalisables ;
- o soutenir l'internationalisation des TPE / PME à potentiel, notamment en poursuivant l'accompagnement des entreprises entrées dans le dispositif Team Export avant la promulgation de la loi NOTRe, pour un montant total de 0,4 M€ ;
- o faciliter l'accès au financement des jeunes créateurs, parce qu'il est souvent difficile de créer une entreprise quand on a peu d'apport, en s'appuyant sur les structures Hauts-de-Seine Initiative et Réseau 92 Entreprendre, pour un montant de 0,3 M€.

2. La poursuite du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'Économie collaborative

Depuis 2011, le Département des Hauts-de-Seine a soutenu 68 projets lauréats de son appel à candidatures d'Economie Sociale et Solidaire. La politique départementale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire a généré 1 241 emplois directs et indirects, dont 657 créés pour les bénéficiaires alto-séquanais du Revenu de Solidarité Active (RSA) grâce aux clauses sociales dans les marchés publics du Conseil départemental.

La Loi NOTRe rendant désormais impossible l'octroi de subventions directes à tout type d'entreprises (entreprises sociales incluses), l'appel à projets est désormais suspendu.

Le Conseil départemental souhaite cependant demeurer une partie prenante importante de ce secteur au niveau local, notamment en termes d'expérimentations à conduire et de conseils à apporter aux collectivités locales désireuses de développer l'économie collaborative sur leur territoire.

➤ Agriculture urbaine ou « toits verts » :

L'objectif de cette expérimentation est de favoriser l'aménagement de toits verts, l'utilisation de terrain et de terrasses délaissés dans les Hauts-de-Seine.

Suite à l'étude exploratoire de différents sites appartenant à notre collectivité, un projet fait actuellement l'objet d'études plus précises en vue d'une mise en œuvre rapide (collège à Issy-les-Moulineaux). Des investigations se poursuivent sur d'autres sites hors patrimoine départemental.

10 Union départementale des offices de tourisme et syndicat d'initiative des Hauts-de-Seine.

➤ **De l'opportunité de développer les tiers-lieux dans les Hauts-de-Seine :**

Le tiers-lieu est, par nature, un lieu hybride et fluide où convergent des dynamiques de développement économique, social et culturel et qui prône une logique de co-construction par la communauté.

Après avoir soutenu en 2014 l'organisation d'une étape du « Tour de France du télétravail », le plus grand tiers-lieux jamais construit, 2 tiers-lieux ont vu le jour grâce à l'aide du Département et sont aujourd'hui pleinement opérationnels : l'un à Malakoff, l'autre à Sceaux.

Le Département n'étant plus en capacité juridique de subventionner directement de tels projets, il pourra néanmoins soutenir les collectivités qui en seront porteuses.

➤ **L'économie collaborative comme outil à destination des travailleurs sociaux :**

Sous de multiples formes (consommation, production, financement etc.), l'économie collaborative se présente comme une alternative à un système traditionnel basé sur des structures pyramidales aux nombreux échelons, favorisant le partage, l'échange ou le troc.

Une expérimentation (qui prendra fin en 2016) permettra de sensibiliser et d'outiller les travailleurs sociaux tout en permettant aux acteurs de ce secteur de prendre le relai là où le Département aurait apporté une aide financière.

3. Les actions dans le domaine de la coopération internationale

Il est prévu en 2016 de poursuivre les engagements en Arménie, au Cambodge et en Haïti, et d'établir les premières actions au Bénin. En raison des mauvaises conditions de sécurité au Mali, l'intervention départementale est toujours suspendue. Il est ainsi proposé d'inscrire 1,6 M€¹¹ de crédits de paiement pour l'exercice 2016 et de maintenir l'enveloppe budgétaire pluriannuelle à 6,4 M€¹² sur 5 ans.

- **ARMENIE** : poursuite du programme de développement de filières agricoles et d'élevage au Tavouch, région frontalière (Nord-est du pays)

Depuis janvier 2009, le Département appuie à hauteur de 3,7 M€ un programme destiné à réduire l'émigration des jeunes arméniens.

En 2016, les volets engagés seront poursuivis par l'extension et le renforcement de l'équipement de la ferme de référence et de sa fromagerie, ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires pour leur permettre de valoriser leur production au-delà de l'autoconsommation et de la vente locale.

- **HAÏTI** : poursuite de l'appui aux producteurs de cacao dans le Nord et extension du programme au Sud de l'île

Le Département appuie depuis octobre 2008 le développement agricole haïtien à hauteur de près de 2,5 M€.

¹¹ Soit 1,1 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement.

¹² Soit une autorisation d'engagement de 4 M € et une autorisation de programme de 2,4 M€.

Pour l'année 2016, l'appui départemental doit permettre de poursuivre les activités initiées au Nord (consolider les techniques de fermentation auprès des producteurs, notamment les nouveaux venus, renforcer la rentabilité des parcelles, appuyer la gestion des coopératives et la commercialisation), de contribuer au renforcement de la filière naissante à l'échelle nationale et de créer avec l'appui des services de l'Ambassade de France en Haïti et de l'université de Limonade une plantation modèle.

- **CAMBODGE** : poursuite du programme d'appui aux petits agriculteurs familiaux de la Province de Siem Reap (Nord-ouest du pays)

2,3 M€ ont été consacrés à des actions qui ont permis d'accompagner les agriculteurs pour diversifier et améliorer leur productivité en termes de maraîchage, riz et petit élevage, et améliorer la commercialisation de leur production.

- **BENIN** : mise en œuvre des actions identifiées en 2015

Sur la base de la filière agricole porteuse à l'échelle du pays, identifiée par le Département, les premières actions pourront être établies. Une collectivité partenaire sera déterminée ultérieurement, en fonction de la filière retenue.

Le Département valorise également, par le biais de son dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, l'engagement de jeunes alto-séquanais (18-30 ans) en faveur de projets d'aide au développement et de solidarité internationale. Depuis 2009, ce dispositif a permis au Département de financer 252 projets de solidarité internationale à hauteur de près de 0,8 M€ et a permis d'accompagner 1 123 jeunes dans leurs initiatives.

D. Les actions dans le domaine de la politique de la ville et du logement

1. Le maintien des crédits de la politique de la ville

Suite à la réforme introduite par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles modalités d'attribution des crédits départementaux dédiés à la politique de la ville. Cette loi a été à l'origine d'une nouvelle géographie prioritaire en identifiant des nouveaux quartiers politique de la ville.

Le Département a donc centré ses crédits sur les quartiers qui ont été maintenus dans cette nouvelle géographie avec l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 2 M€ environ pour 2016.

2. La suppression du dispositif départemental Prêt-Logement Hauts-de-Seine

Par délibération en date du 13 mai 2005 modifiée le 23 juin 2006, notre Assemblée a approuvé la création d'un dispositif d'accession sociale à la propriété sous forme d'un prêt à taux zéro (PTZ), appelé le « Prêt-Logement 92 ».

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt depuis plusieurs années (1,75 % à 2,20 % sur 15 ans au 1^{er} novembre 2015), le coût de l'emprunt est désormais beaucoup plus faible. Ceci a fortement modifié le contexte de ce dispositif.

Par ailleurs, il est précisé que dans le logement social, les locataires qui souhaitent se porter acquéreurs bénéficient de mécanismes importants de solvabilisation et de sécurisation apportés par les bailleurs sociaux (décote, prêts apportés par Hauts-de-Seine habitat).

En outre, il est à noter que le Département finance indirectement l'acquisition dans l'ancien au moyen de son dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé. En effet, il n'y a pas de délai entre l'acte d'acquisition et l'éligibilité à l'aide départementale accordée pour la réalisation de travaux. Par conséquent, une acquisition dans l'ancien peut, de cette manière, faire immédiatement l'objet d'un subventionnement.

Enfin, les récentes annonces gouvernementales laissent à penser que l'Etat va réinvestir cette politique en élargissant le PTZ et ainsi resolvabiliser les ménages souhaitant se porter acquéreurs.

Dans ce contexte, il vous est donc proposé de mettre fin à ce dispositif.

Compte tenu du délai de préavis de 120 jours prévu à l'article 18 de la convention de distribution du Prêt Logement Hauts-de-Seine, cette abrogation pourrait intervenir à compter du 1^{er} juin 2016. Afin de continuer à verser les bonifications d'intérêts pour les prêts accordés jusqu'à la suppression du dispositif (2012-2016), 2,2 M€ ont été inscrits pour l'année 2016.

E. La poursuite de la démarche de contractualisation avec les communes

Par délibération du 16 décembre 2011, notre Assemblée a fixé les modalités de mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de contractualisation avec les communes dans le cadre de contrats de développement Département-Villes.

Ce dispositif a pour objet de réunir dans un même contrat les différentes subventions départementales destinées aux communes, dans une logique de rationalisation des dépenses de fonctionnement. Les principales actions subventionnées en section de fonctionnement concernent le domaine sportif, culturel, les structures d'accueil pour la petite enfance et la coordination gérontologique.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, vingt-quatre contrats de développement Département-Ville ont été approuvés, pour un montant de 37,8 M€ en fonctionnement.

Les contrats approuvés concernent les communes d'Antony, Bois-Colombes, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes, Le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Marnes-la-Coquette, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson et Ville d'Avray. Seize d'entre eux arrivent à leur terme le 31 décembre 2015.

Pour 2016, le Département poursuit le déploiement de cette démarche de contractualisation qui permet de soutenir à la fois des actions fortes de fonctionnement et des projets structurants en investissement. De nouveaux contrats ou des avenants aux contrats initiaux sont donc susceptibles d'être conclus avec les Communes qui souhaitent souscrire à ce dispositif. S'agissant des contrats à conclure avec les Communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif, il est proposé de maintenir les autorisations d'engagement à hauteur de 14 M€ afin de pouvoir les soumettre à votre accord au fur et à mesure de leur élaboration.

L'année 2016 sera aussi celle de l'émergence d'une deuxième génération de contrats de développement pour les Villes déjà bénéficiaires d'un contrat à échoir à la fin de 2015. Des autorisations d'engagement de 38,6 M€ ont été inscrites au projet de budget primitif.

Les crédits de paiement proposés pour l'année 2016 s'élèvent au total à 11,5 M€ en vue de procéder aux versements prévus en fonctionnement.

F. Les transports et la voirie

1. La participation départementale au STIF

Dans le domaine des transports, le budget est marqué par notre contribution au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, en vertu du décret n° 2005-664 portant statut de cet établissement public, qui précise dans son article 17 que les charges résultant de l'exploitation des services de transports sont réparties de la façon suivante :

Région Ile-de-France	51,000 %
Ville de Paris	30,380 %
Département 92	7,742 %
Département 93	3,749 %
Département 94	3,014 %
Département 78	1,593 %
Département 91	0,980 %
Département 95	0,907 %
Département 77	0,637 %

Pour 2016, il est prévu une augmentation de + 0,72 % par rapport au BP 2015, ce qui porte son montant prévisionnel à 97,9 M€ (contre 97,2 M€ en 2015).

2. L'entretien de la voirie

Au titre de la voirie, le projet de budget primitif 2016 prévoit 8,99 M€, en diminution de 8 % par rapport au BP 2015. Cette baisse s'explique notamment par une meilleure articulation entre les dépenses réalisées en investissement et en fonctionnement et par une prise en compte de l'état des stocks. Ces montants sont principalement alloués à l'entretien du patrimoine départemental (éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, ouvrages d'art, marquage au sol, enrobés de chaussées), ainsi qu'à la viabilité hivernale.

G. La gestion responsable de nos ressources naturelles

1. L'entretien des parcs et des espaces verts valorisant les atouts écologiques des sites départementaux

Au titre des espaces verts, le projet de budget primitif 2016 prévoit 12,8 M€ de crédits de fonctionnement. Les économies réalisées par rapport au BP 2015, de l'ordre de 1 M€, démontrent notre volonté continue de rechercher des solutions techniques et contractuelles permettant de dégager des économies, sans négliger de valoriser les atouts écologiques des sites, ni de maintenir leur qualité et leur sécurité.

2. Une qualité de l'eau préservée

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique de l'eau, hors service public d'assainissement, s'élèvent à 7,3 M€, en baisse de 0,15 M€ par rapport à 2015. Il s'agit essentiellement de dépenses contraintes, dont la rémunération des prestations réalisées par le délégataire du service public d'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales (4,6 M€) et le versement de la contribution du Département à l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (1,96 M€). L'autre grand poste de dépenses (0,7 M€) concerne l'enlèvement des déchets flottants en Seine par bateaux nettoyeurs, opération d'amélioration de la qualité du cadre de vie remarquable par son impact.

H. Les fonctions supports optimisées

1. Une masse salariale maîtrisée

Le budget primitif 2016 proposé pour les dépenses de personnel est de 299,7 M€¹³, soit un budget stable par rapport à 2015 (+ 0,3 %). Cette évolution est la traduction de deux effets : d'une part, l'internalisation des prestations sociales en faveur des agents, d'autre part, la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel.

Les prestations sociales en faveur des agents du Département gérées précédemment par l'Association des Œuvres Sociales (AOS) sont reprises en régie en trois vagues successives :

- o les chèques vacances et la restauration depuis le 1^{er} avril 2015 ;
- o les autres prestations à l'exception des prêts et d'un partenariat sportif depuis le 1^{er} septembre 2015 ;
- o les prêts à caractère social et le partenariat sportif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ces dépenses sont valorisées à hauteur de 9,1 M€ au BP 2016 contre 5,2 M€ en 2015 (soit + 3,9 M€).

Les dépenses de personnel doivent également faire face à des hausses contraintes :

- o les mesures réglementaires nouvelles pour un total de 0,3 M€. Il s'agit essentiellement de la hausse de cotisations sociales (part patronale¹⁴) ;

¹³ Montant total du chapitre 012.

¹⁴ + 112 500 € pour la CNRACL, + 50 000 € pour l'Ircantec, + 120 000 € pour l'impact 2016 de la hausse du versement de transport au 1^{er} juillet 2015.

- o le glissement vieillesse technicité (GVT) qui permet de prendre en compte la hausse de la masse salariale résultant des évolutions de carrière des agents (avancements de grade et d'échelon, promotions internes, réussites à concours). Pour 2016, il est estimé à 2,6 M€.

Parmi les autres dépenses relatives aux ressources humaines, le budget alloué à la formation est proposé à 1,45 M€, permettant de continuer à assurer les formations obligatoires et les formations d'adaptation au poste de travail (hygiène et sécurité, bureautique, marchés publics, management), tout en renforçant l'offre de formation à destination des managers dans le cadre du projet managérial en cours.

Dans un objectif de maîtrise de la masse salariale, le Département poursuit ainsi les démarches d'optimisation de l'organisation des services (mutualisation des fonctions support, évolution de l'organisation du temps de travail des agents, etc.) contribuant à une stabilisation des crédits alloués aux dépenses de personnel. En effet, retraits de l'impact conjoncturel lié à l'internalisation de l'AOS, la masse salariale se contracte de 3 M€, témoignant ainsi de l'efficacité des efforts entrepris.

2. Les systèmes d'informations modernisés

Au titre des systèmes d'informations, le projet de budget primitif prévoit près de 19 M€. Ce projet de BP poursuit les objectifs repris dans le Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2019, à savoir de :

- o renforcer la qualité du service rendu, à la fois en fiabilité et en performance, en modernisant l'environnement de travail des agents (tels que le déploiement de nouvelles télé procédures MDPH et carte améthyste...),
- o poursuivre la voie de la dématérialisation et d'assurer une trajectoire ambitieuse en matière de gestion de la relation citoyen (GRC),
- o maîtriser la sécurité des systèmes d'information (Plan de Reprise d'Activité) et envisager une trajectoire vers du service cloud.

3. Une meilleure gouvernance par une politique achat et logistique

La maîtrise de nos charges de fonctionnement doit se traduire par une amélioration de l'efficacité de gestion et une optimisation des crédits consacrés aux charges à caractère général.

Pour ce faire, notre Département a renforcé sa politique d'achat et mis en place une démarche structurante de commande publique, axée sur la recherche de la qualité et de la performance financière. En 2016, il est prévu de consacrer 10,3 M€ à la commande publique et à la logistique.

Ainsi, la mise en œuvre d'instruments de pilotage de l'action publique en termes d'achat permettra une meilleure gouvernance des projets, une amélioration de la programmation des achats ainsi qu'une massification des contrats.

I. Les autres secteurs

1. Le réseau Très Haut Débit (THD)

Concernant le THD, il est prévu l'inscription d'une dépense de 29 M€ correspondant aux produits constatés d'avance des Infeasible Rights of Use – IRU, ainsi que 15,6 M€ de participation du budget principal vers le nouveau budget annexe THD et 0,7 M€ de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En outre, une provision pour créances douteuses de 51,6 M€ est proposée au vote afin de couvrir le risque généré par le titre émis en 2015 et non recouvré à ce jour, portant le total de la provision THD à 96,6 M€, neutralisant, ainsi, le risque de non recouvrement.

2. Les bâtiments

En matière de dépenses de fonctionnement des bâtiments scolaires et hors scolaires, le projet de budget 2016 d'un montant de 19,2 M€ est en baisse de près de 6 % par rapport au BP 15 (voté à 20,4 M€).

Ainsi, en ce qui concerne les travaux d'entretien de bâtiments, le Département propose un budget 2016 (prévu à 4,8 M€) en diminution de 6 % par rapport au BP 2015 (voté à 5,1 M€). Cette diminution est la traduction budgétaire, d'une part, des efforts importants de rationalisation de notre patrimoine, d'autre part, des investissements réalisés ou prévus qui en améliorent sa performance.

La baisse des dépenses de fonctionnement résulte aussi des gains importants réalisés sur la maintenance préventive et corrective des bâtiments, suite au renouvellement des marchés dédiés à ces postes de dépenses, comme par exemple la maintenance du chauffage, de la climatisation, ou encore des ascenseurs. La proposition de BP 16 allouée à la maintenance est de 2,8 M€, contre 3,2 M€ au BP 15.

En outre, la bonne gestion des biens immobiliers départementaux (donnés à bail et pris à bail par le Département ou ayant fait l'objet de mises à disposition) implique de rationaliser les coûts induits par les loyers, les charges locatives et autres impôts et taxes. Pour l'année 2016, un budget de 11,4 M€ est consacré au titre des dépenses de fonctionnement.

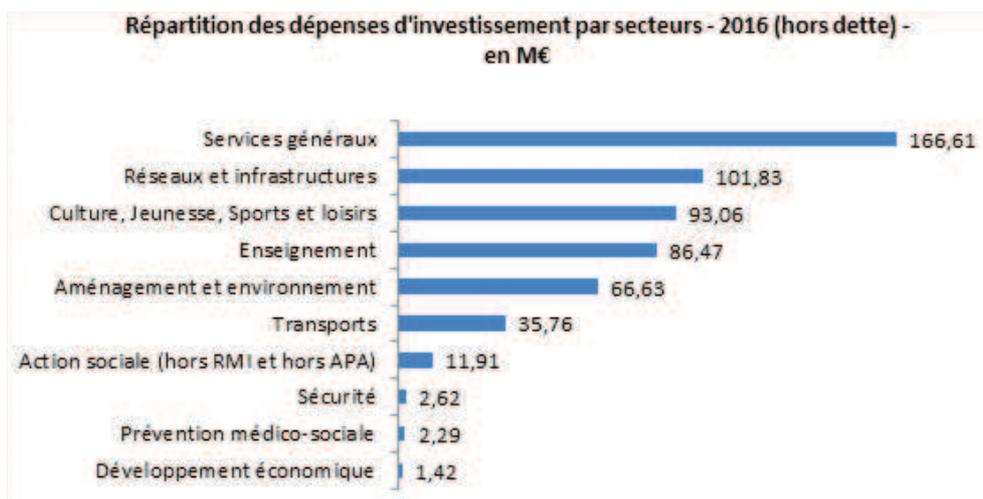
3. La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

Les participations du Département au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et aux services communs de la Préfecture de police de Paris, sont estimées respectivement à 34,2 M€ et à 4,3 M€ pour l'année 2016.

Par ailleurs, 0,7 M€ sont consacrés au soutien aux actions locales de prévention de la délinquance menées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que 1,85 M€ pour l'aide aux victimes, dont les dispositifs Assistance Victimes et Femmes Victimes de Violence Hauts-de-Seine.

III. UN EFFORT PORTE A L'INVESTISSEMENT

Avec près de 569 M€ de crédits inscrits au projet de budget primitif pour 2016, notre Département a décidé d'axer sa politique d'investissement autour de quatre priorités : répondre aux besoins de mobilité croissante de nos concitoyens, soutenir la création de logement et les actions en faveur de la rénovation urbaine, développer une gestion dynamique du patrimoine immobilier, ainsi que préserver nos ressources et nos espaces naturels sur l'ensemble du territoire.



A. Des équipements adaptés aux besoins de mobilité croissante des populations

1. Les infrastructures de transports

Le budget prévisionnel 2016 en matière de transport est en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de 27,3 M€ à 35,7 M€.

Son intervention se concentre sur la préparation des nouveaux projets de tramways, à savoir :

- o le tramway T1 Asnières Gennevilliers à Colombes dont les dépenses prévues se décomposent essentiellement en acquisitions foncières (6 M€) et en frais d'études (1,6 M€). Pour mémoire, lors du BP 2015, l'Autorisation de Programme (AP) a été portée à 240 M€ ;
- o le tramway T10 qui reliera Antony à Clamart. Les crédits alloués sont majoritairement destinés aux participations financières (3,5 M€), aux frais d'études (3,1 M€), ainsi qu'à la fin des opérations de désamiantage (1,3 M€). Afin de pouvoir engager les futurs marchés de travaux, il est prévu de porter l'AP à 36 M€.

Le projet de BP 2016 prévoit également la participation financière du Département pour les prolongements de la ligne 4 du métro à Bagneux (5,9 M€), de la ligne 14 à Saint-Ouen (3,45 M€), ainsi qu'au paiement des derniers soldes des opérations des tramways (T6 Chatillon Vélizy / Viroflay (2,4 M€), T2 La Défense / Bezons (1,2 M€), T1 St-Denis / Asnières - Gennevilliers (1,2 M€)).

Les prochains exercices seront fortement impactés par l'intensification des travaux sur les deux projets en cours (Tramways T1 et T10), ainsi que par la participation du Département au prolongement à l'ouest du RER E (EOLE).

2. Les infrastructures routières

Le budget d'investissement de la voirie pour 2016 a été établi en tenant compte de deux principaux objectifs : d'une part, poursuivre notre politique de grands projets de transformation de l'espace public, d'autre part, maintenir un haut niveau de qualité de gestion du patrimoine départemental dans un contexte réglementaire tendant à se durcir (nouvelles obligations relatives à l'amiante ou encore aux ouvrages d'art).

Avec un budget de 68,3 M€ en 2016 contre 67,7 M€ en 2015, le Département renforce son effort en faveur de la requalification routière, de la sécurisation des routes et du maintien du patrimoine (éclairage public, infrastructures routières et ouvrages d'art).

La poursuite des projets structurants représente 37 M€ dont principalement :

- o 7,85 M€ pour la poursuite de la requalification de la RD 920 sud ;
- o 6,4 M€ pour les travaux et les acquisitions sur la RD 7 dans le secteur Vallée Rive Gauche et 2 M€ pour la même voie à Puteaux (quai de Dion Bouton) ;
- o 2,5 M€ pour la requalification de la RD 407 à Ville d'Avray ;
- o 1,7 M€ pour la mise en accessibilité des voies départementales dans le cadre d'une programmation de travaux de 10 M€ sur la période 2014-2017.

Les crédits pour les infrastructures routières s'élèvent comme en 2015 à 10 M€ afin de maintenir le patrimoine routier départemental dans un niveau de qualité satisfaisant et de permettre le traitement des enrobés amiantés. Cet investissement s'inscrit dans un programme de 50 M€ sur 4 ans lancé en 2015.

Après avoir été validés dans le cadre des modifications intervenues sur le réseau des villes gestionnaires, 5 M€ seront destinés à l'éclairage public.

Comme en 2015, 5 M€ sont consacrés au renouvellement des ouvrages d'art, au nombre de 477. Cette quantité pourrait être amenée à augmenter sous l'effet d'une réforme du régime de propriété de certains ouvrages (franchissements de voies ferrées, entre autres, qui pourraient relever à l'avenir de la responsabilité du Département).

Il est prévu 8 M€ pour le versement des subventions aux communes dans le cadre des municipalisations de voies, soit le double du montant inscrit en 2015. Au 1^{er} janvier 2015, les premiers acomptes pour 17 conventions (soit des marchés de travaux notifiés, soit des ordres de service de démarrage signés) ont été versés, représentant un reste à payer de 42 M€ sur une durée courte (durée des travaux de 24 à 36 mois).

En 2016, il est prévu de consacrer 2,5 M€ à la sécurité routière, avec en perspective pour les années à venir un nouveau programme à lancer pour 17 M€ jusqu'en 2020. Ainsi sur 95 sites à contrôler, 90 ont déjà été aménagés, les 5 sites non traités correspondant à des voies municipalisées ou sur lesquelles les communes ont prévu leur propre aménagement.

Enfin en 2016, il est demandé la création de quatre nouvelles autorisations de programme pour des opérations de requalification urbaines :

- o une AP de 50 M€ pour l'opération de requalification de la RD 910 (voie royale) à Sèvres et Chaville ;
- o une AP de 13,8 M€ pour l'opération de requalification de la RD 908 (boulevard Bineau) à Neuilly et Levallois ;
- o une AP de 8,5 M€ pour la réalisation de la promenade des jardins à Sèvres et Saint-Cloud ;
- o une AP de 1,5 M€ pour le déménagement du PC SITER sur le site de Nanterre Benoît Frachon.

B. L'habitat et la rénovation urbaine : une priorité forte du Département

Malgré le retrait de la délégation des aides à la pierre intervenue en 2013 et bien qu'il s'agisse d'une compétence facultative, le Département poursuit la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de logement et de rénovation urbaine. L'inscription de crédits de paiement à hauteur de 45 M€ est proposée à ce titre.

1. Le logement social et étudiant

L'intervention du Département en matière d'habitat social repose sur une stratégie propre approuvée par notre assemblée le 20 décembre 2013¹⁵. Face à un parc de logement social réparti de manière hétérogène sur le territoire des Hauts-de-Seine, nous avons choisi de structurer notre action principalement sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En effet, le Département va poursuivre sa politique de mixité sociale ambitieuse car, outre une augmentation du volume de logements sociaux, elle conduit à intervenir là où le foncier est souvent très onéreux. L'investissement du Département est donc souvent une condition indispensable pour assurer le montage financier des opérations.

En ce qui concerne le logement étudiant, la politique départementale s'inscrit dans le cadre de la convention que nous avons signée le 15 octobre 2013 avec l'Etat, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville d'Antony. Cet accord prévoit notamment la remise à niveau ou la construction neuve de 1 080 logements pour étudiant sur le site de la RUA et la création de 4 200 logements sociaux pour étudiants sur la période 2013-2019.

Au moment de la rédaction du présent rapport, un total de 3 811 logements pour étudiants est d'ores déjà livrés, décidés (en cours de travaux ou début des travaux prochain), en cours de montage ou envisagés sur un secteur repéré.

Au regard de l'avancement des programmes et des projets connus, l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 9,8 M€ est proposée en faveur de la création et de la réhabilitation de logements sociaux et étudiants.

15 Rapport n°13.192.

2. Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat

Dans le cadre du partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat dont le Conseil départemental est la collectivité de rattachement, le soutien financier représentera 8 M€ en 2016. Ces crédits de paiement visent à poursuivre l'amélioration du patrimoine de l'Office départemental qui représente 33 996 logements ou équivalents répartis dans 33 communes des Hauts-de-Seine.

3. Des actions diverses : adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées et résidentialisation

Il est proposé au vote 0,9 M€ pour les aides à l'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées et défavorisées ainsi que pour la réhabilitation des espaces de loisirs.

4. L'habitat privé

Il est également proposé 2,1 M€ pour les interventions départementales en faveur de l'habitat privé. Ces aides permettent d'accompagner les ménages modestes et intermédiaires qui doivent réaliser des travaux.

5. La délégation des aides à la pierre

Afin de poursuivre la prise en charge du paiement des opérations financées au cours de la délégation des aides à la pierre et conformément à la convention de clôture signée le 19 juillet 2013, il est proposé d'inscrire 5,4 M€ dont 1,4 M€ au titre des crédits délégués de l'ANAH pour le parc privé et 4 M€ au titre de ceux délégués par l'Etat pour le parc social.

6. L'intervention départementale en faveur de la rénovation urbaine

L'intervention départementale au titre de la rénovation urbaine nécessite l'inscription de crédits de paiement d'un montant total de 18,8 M€, dont 11,45 M€ au titre du logement social et 7,3 M€ au titre des aménagements et des équipements publics. Le montant de 11,45 M€ vient s'ajouter aux dépenses précitées dans le domaine du logement.

L'année 2015 a été marquée par la signature des avenants de clôture des conventions. Ces avenants fixent les modalités de sortie de la convention, les échéanciers des dernières opérations et de sollicitation des dernières subventions.

La majorité des opérations est désormais livrée, notamment celles sous maîtrise d'ouvrage communale, mais un certain nombre d'opérations restent encore à lancer ou à achever pour la finalisation du programme de rénovation urbaine.

Les crédits de paiement en faveur des opérations de logement relevant de la rénovation urbaine sont mobilisés à hauteur de 11,45 M€, comme indiqué ci-avant. Ils ont pour objet de poursuivre la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine en fonction de son avancement physique et des engagements du Département, permettant ainsi d'œuvrer à la résidentialisation (6,4 M€), à la construction de logements sociaux (3,4 M€) et à des réhabilitations de logements (1,65 M€).

En ce qui concerne les aménagements urbains et les équipements publics, 7,3 M€ de crédits ont été inscrits : 4,1 M€ pour les aménagements urbains et 3,2 M€ pour les équipements publics et commerciaux.

C. Les contrats de développement Département-Villes : un soutien départemental fort aux investissements des communes

La démarche de contractualisation avec les communes se traduit également en matière d'investissement pour soutenir les projets d'équipement et d'aménagement communaux.

Les vingt-quatre contrats de développement approuvés à ce jour représentent un montant d'environ 60,6 M€ en investissement.

S'agissant des contrats à conclure avec les communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif, il est proposé de maintenir les autorisations de programme à hauteur de 23,3 M€ afin de pouvoir les soumettre à votre accord au fur et à mesure de leur élaboration.

Pour faire face à l'émergence en 2016 d'une deuxième génération de contrats de développement¹⁶, des autorisations de programme de 46,96 M€ figurent au projet de budget primitif.

Les crédits de paiement correspondants proposés en investissement pour l'exercice 2016 s'élèvent au total à 18 M€.

D. Une gestion dynamique du patrimoine immobilier

1. La rénovation et construction des espaces scolaires

Pour 2016, le Département va allouer 69,5 M€ à la construction, à la réhabilitation et à la rénovation des collèges marquant ainsi sa détermination à maintenir un niveau élevé d'investissement dans un domaine clé de sa compétence.

Ce budget regroupe les dépenses liées à des opérations majeures de construction neuves ou de grosses réhabilitations ainsi que les dépenses relatives aux études pour des opérations de travaux à venir. Il contient en outre les dépenses de sécurité, de maintenance, de grosses réparations, de mise aux normes ou encore d'amélioration du cadre de vie scolaire.

Parmi les opérations les plus importantes, on peut relever :

- o la reconstruction du collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison avec l'installation d'un collège provisoire, pour un montant de 11 M€ (AP : 34,6 M€), la livraison étant prévue à l'été 2017 ;
- o la rénovation du collège Paul Eluard, avec la construction d'un gymnase, à Châtillon pour 10,5 M€ (AP : 36,2 M€), dont la livraison du collège est prévue pour l'été 2016, et celle du gymnase pour l'été 2017 ;
- o la reconstruction et l'extension, avec adjonction d'un gymnase, du collège Armande Béjart à Meudon, pour 7,1 M€ (AP : 30 M€), avec une livraison programmée au printemps 2016 ;

16 Cf.1. La poursuite de la démarche de contractualisation avec les communes.

- o la restructuration et l'extension du collège la Fontaine du Roy à Ville d'Avray pour un montant de 7 M€ (AP : 15,8 M€) et une livraison en juillet 2017.

Il est également proposé des crédits d'études, pour notamment :

- o la restructuration et l'extension du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux : 0,9 M€ (AP prévue : 24,2 M€) ;
- o la rénovation du collège Anne Frank à Antony : vote d'une AP de 19,8 M€, dont 0,6 M€ de CP 16 pour les études.

Il faut, en outre, mentionner les 1,8 M€ de crédits de paiement au titre de la participation départementale aux travaux d'investissement réalisés par la Région dans les cités scolaires.

Par ailleurs, des crédits spécifiques sont inscrits pour la mise en œuvre de projets thématiques tels que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les collèges (0,9 M€), ou encore la fourniture de mobiliers scolaires et de matériels (dont des défibrillateurs qui équiperont 40 gymnases) pour 2,6 M€.

Enfin, au titre des travaux de sécurité, de maintenance, de grosses réparations et de perfectionnement, un montant total de 15,3 M€ (incluant le Contrat de Performance Energétique) est prévu, dans une perspective de préservation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie scolaire.

2. La rénovation et construction des autres bâtiments sur le territoire

Le Département met en œuvre une gestion active de son patrimoine immobilier.

➤ Acquisitions de locaux pour les services départementaux

Le Département poursuit, dans le cadre de la rationalisation de son patrimoine immobilier, l'acquisition de bâtiments destinés à loger et regrouper ses services, et permettre à terme une réduction des coûts de fonctionnement de la collectivité.

A ce titre, sont inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2016 :

- o un montant de 58,1 M€ correspondant aux échéances de paiement de l'acquisition en VEFA de l'immeuble ARENA à Nanterre ;
- o un montant de 4,4 M€ correspondant aux échéances de paiement de l'acquisition en VEFA des locaux situés à Villeneuve-la-Garenne pour le regroupement des services du Pôle Solidarités.

➤ Gestion des biens immobiliers départementaux

En matière de construction et d'entretien de son patrimoine bâti, le Département cherche en permanence à perfectionner les équipements qu'il met à la disposition du public tout en améliorant les conditions de travail des agents.

Ainsi, que ce soit en matière d'équipements sociaux, tel que la construction d'une PMI/EDAS à Châtenay-Malabry pour 1,9 M€ en 2016 (AP de 6,4 M€), d'équipements dans les parcs, tel que la création d'une aire de service au parc André Malraux à Nanterre pour 1,9 M€ en 2016 (AP : 5,2 M€) ou encore en matière d'équipements dédiés à la voirie

départementale, comme la construction d'un dépôt à Châtenay-Malabry pour 0,3 M€ en 2016 (AP : 3,3 M€), le Département répond à une exigence de qualité.

Par ailleurs, à l'instar des bâtiments scolaires une enveloppe totale de 3,7 M€ sera dévolue à un programme de travaux de sécurité, de maintenance et de grosses réparations dans une perspective de préservation du patrimoine bâti hors scolaire.

3. Le déploiement du Très Haut Débit

Il est, à ce stade, prévu d'inscrire 93 M€ de droit indemnitaire qui seraient compensés par les recettes issues de la cession totale ou partielle du réseau et des indemnités de préjudice dues au Département.

4. Les ouvrages culturels

Le Département des Hauts-de-Seine poursuit une politique visant à la fois à restaurer un patrimoine culturel riche de sa grande variété et de son histoire prestigieuse, et à investir dans de nouveaux équipements innovants et attractifs.

Le budget d'investissement de la culture sera de 64,1 M€, contre 85,96 M€ au BP 2015. L'essentiel des dépenses d'investissement sont consacrées au projet de cité musicale de l'Île Seguin (61,4 M€ en 2016).

Les travaux de construction et de réhabilitation du Musée Albert-Kahn engagés en 2015 sur les plans du groupement Kuma & Associate Europe se poursuivront en 2016. Ils permettront à terme d'offrir des conditions de conservation à la hauteur des collections et un cadre de visite conformes aux attentes des très nombreux visiteurs du site. Ces travaux sont pris en compte dans le budget 2016 à hauteur de 14,5 M€ (AP : 56,3 M€). Le projet va entrer dans sa phase travaux pour une période de deux ans avec une réception prévue à la fin 2017.

De plus, le Département restaure et embellit le domaine de Sceaux. Un montant de 1,6 M€ (AP : 3 M€) est budgété afin de réaménager le petit Château pour y créer un Musée du Dessin. L'augmentation de l'AP relative à la réhabilitation du Pavillon de Hanovre est proposée au vote, pour atteindre 3 M€ (dont 0,2 M€ de CP 16).

Enfin, la restauration et la valorisation de la Tour aux Figures de Jean Dubuffet (0,1 M€) et le projet de mise en lumière de ponts du Département (0,5 M€) contribueront à la structuration d'un parcours jalonnant la Vallée de la culture.

E. Une gestion durable de la biodiversité et des ressources du territoire

1. Le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales

Les crédits de paiement inscrits pour le BP 2016, hors aménagement des berges, s'élèvent à 18,9 M€.

Les principaux postes de dépenses seront les études et la création ou la réhabilitation d'ouvrages d'eaux pluviales (18,8 M€), les subventions pour la maîtrise des eaux pluviales (0,5 M€), ainsi que la protection des lieux habités contre les inondations engendrées par les crues de la Seine (0,2 M€).

Ainsi au titre de la gestion des eaux pluviales pour 2016, le budget départemental prévoit pour partie :

- o 15 M€ pour la création d'un bassin de stockage des eaux excédentaires qui sera implanté sous le stade Gabriel Voisin à Issy-les-Moulineaux. Les marchés de travaux ont été attribués et le démarrage des travaux est prévu début 2016 ;
- o 1,2 M€ pour la fin de la réhabilitation de la station de pompage de Vaugirard à Issy-les-Moulineaux ;
- o 1 M€ pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales impactés par le projet d'aménagement du tramway T10.

2. L'aménagement des berges

Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, adopté par l'Assemblée départementale en février 2006, le Département œuvre à l'amélioration de l'accessibilité au fleuve par la création d'une promenade continue le long des berges de la Seine.

Le programme 2016 représente 12,2 M€ de crédits de paiement, répartis principalement de la manière suivante :

- o 9,85 M€ afin de poursuivre les travaux sur les berges et les espaces publics du secteur Vallée Rive Gauche, qui reste l'opération majeure d'aménagement des berges.

Le Département a lancé la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°2 de ces travaux respectivement fin 2012 à Issy-les-Moulineaux (du pont d'Issy au pont de Billancourt) et fin 2014 à Issy-les-Moulineaux et Meudon (du pont de Billancourt à la limite de Sèvres). La tranche ferme des travaux, actuellement en voie d'achèvement, sera prochainement réceptionnée. Les travaux de la tranche conditionnelle n° 2 vont se poursuivre durant toute l'année 2016. Leur achèvement est programmé fin 2017-début 2018.

Toujours dans le cadre du projet d'aménagement Vallée Rive Gauche, le Département lancera, début 2016, l'aménagement des berges de Sèvres, qui se traduira par la réalisation d'un cheminement qualitatif reliant la future passerelle de l'île Seguin aux gares du tramway T2. L'achèvement de ces travaux est programmé en 2016, en concomitance avec la pose de la passerelle et en préalable à l'ouverture de la Cité musicale.

- o 1,6 M€ pour la réhabilitation et la revégétalisation des berges de Seine à Nanterre.

Le Département a lancé les travaux de réhabilitation et de revégétalisation des berges de Seine à Nanterre à l'automne de 2014. 2,9 km de berges vont ainsi être réhabilités entre le pont de Bezons et la limite de Rueil-Malmaison. Sur les linéaires de berges les plus dégradés par l'érosion, les talus sont renforcés par des techniques de génie végétal et certains cheminements bas sont refaits. Des emplacements plus larges facilitent les activités de pêche de loisir. Les berges naturelles sont ainsi mises en valeur et pérennisées. L'achèvement des travaux est programmé à mi-2016.

3. La protection des espaces verts

Par son action, le Département entend répondre à six objectifs principaux, pour un budget de 12 M€.

➤ La préservation du patrimoine départemental (4 M€)

Les dépenses sont réparties sur l'ensemble des parcs et sur les espaces verts des établissements sanitaires et sociaux et des collèges. Elles portent notamment sur la rénovation des allées et des entrées des parcs, le remplacement de clôtures, la régénération des boisements, le remplacement du mobilier vétuste, l'adaptation des stations de pompage et des réseaux d'arrosage ou encore la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

➤ La poursuite du réaménagement des parcs Pierre-Lagravère à Colombes et de la Folie Saint-James à Neuilly-sur-Seine (2,15 M€)

Le parc Pierre-Lagravère bénéficiera en 2016 de l'achèvement d'une promenade continue piétons-cyclistes en bord de Seine. Le parc de la Folie Saint-James sera quant à lui complètement restauré, grâce à une rénovation des plantations, des allées et des fabriques, notamment le Grand Rocher qui sera remis en état et en eau.

➤ La poursuite de la réalisation de promenades mixtes piétonnes et cyclistes dans le cadre du Schéma départemental des parcours buissonniers et du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) (1,3 M€)

En 2016, il est programmé d'achever les travaux de la liaison verte du Boulevard Dequevauvilliers à Gennevilliers, de débiter les travaux de la liaison verte de Bois-Colombes, et d'effectuer les études de faisabilité du projet de liaison verte des Louvresses.

➤ **La valorisation du patrimoine départemental (2,1 M€)**

Il s'agit d'études et d'aménagements spécifiques dans des opérations de grande importance, tels que la restauration des fabriques japonaises au jardin Albert Kahn à Boulogne, les études pour la réfection des perrés du Grand Canal au Domaine de Sceaux, la réfection de l'étanchéité et des abords de l'étang de pêche du secteur des Hautes-Bornes au parc des Chanteraines, le réaménagement de la plaine de Châtenay au Domaine de Sceaux ou encore le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du Domaine de la Vallée-aux-Loups.

➤ **La rénovation des aires de jeux des parcs (1,3 M€)**

Suite au constat de la vétusté de ces équipements fréquentés par des enfants, un programme pluriannuel de rénovation a été établi. Il débute en 2015 et se poursuit les trois années qui suivent. Il concerne les aires de jeux des parcs de l'Île Saint-Germain, des Chanteraines, Pierre-Lagravère et du Chemin de l'Île. Les nouvelles installations nécessiteront moins d'entretien que les anciennes, détériorées, ce qui génèrera des économies de fonctionnement.

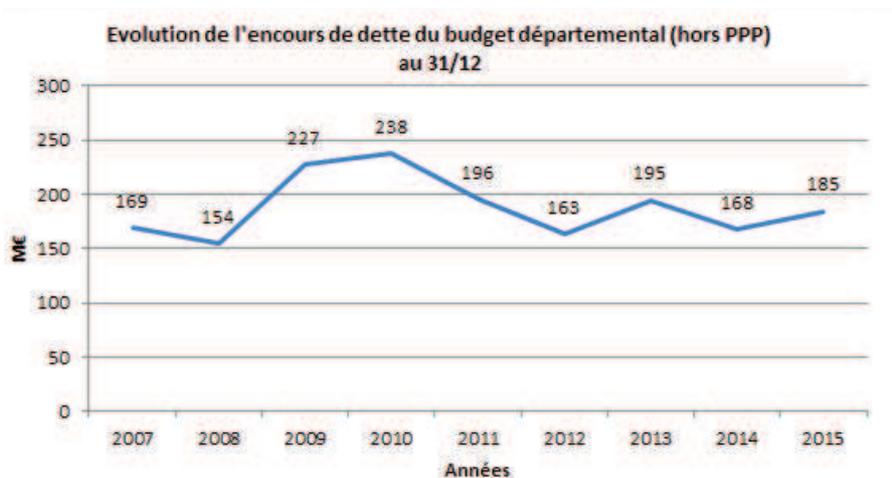
➤ **La régénération des arbres des routes départementales (1,15 M€)**

Les travaux porteront sur le remplacement complet de certains alignements, le remplacement ponctuel d'arbres en dépérissement sur les voies départementales, la mise à jour des états phytosanitaires permettant la connaissance du patrimoine et une programmation rationnelle des opérations de régénération.

IV. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

1. La gestion de la dette

L'encours de dette directe du budget départemental s'élèvera à 184,7 M€ au 1^{er} janvier 2016, soit un endettement supplémentaire de 16,6 M€ (+ 9,9 %) par rapport au 1^{er} janvier 2015. Néanmoins, ce niveau reste stable et limité, avec une dette de 129 € par habitant.



Ainsi, les Hauts-de-Seine demeurent le département le moins endetté d'Île-de-France :

Dettes au 01/01/2015 en M€	
Départements d'Île-de-France	Total
93 Seine-Saint-Denis	1 474
95 Val-d'Oise	1 000
77 Seine-et-Marne	911
91 Essonne	911
94 Val-de-Marne	737
78 Yvelines	258
92 Hauts-de-Seine	192

Constituée à 77,4 % de taux fixes au 1^{er} janvier 2016 (contre 72,7 % au 1^{er} janvier 2015), la dette départementale a une durée de vie résiduelle de 6,1 années contre 14,6 en moyenne¹⁷. La charge nette de la dette du budget départemental ressort à 7,5 M€, soit un taux moyen pondéré de 3,65 % après swaps.

En 2016, la politique de gestion de la dette, qualifiée de prudente par l'agence Standard & Poor's¹⁸, sera guidée par les besoins de financement de la collectivité et sa politique ambitieuse d'investissements. Dans ce cadre, le Département dispose d'une enveloppe de 92,7 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qu'il pourra utiliser en « revolving » en fonction de ses besoins de trésorerie.

Le Département dispose également d'un contrat de prêt signé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 145 M€, à consolider jusqu'en novembre 2017 sur taux fixe ou taux variable simple, classé 1A. Les cotations communiquées par la BEI sont particulièrement compétitives : pour une mobilisation fin 2015, le taux fixe s'élèverait à 1,387 % (amortissement linéaire sur 20 ans) et le taux variable à 0,24 %. Il convient de noter que les meilleures marges actuelles se situent autour de 60 points de base d'après les dernières offres bancaires. Les taux seront arrêtés au moment de l'encaissement des fonds. De plus, en fonction des équilibres budgétaires des années à venir, le Département sera libre de ne pas encaisser l'intégralité des fonds s'il estime ne pas en avoir besoin. Cette faculté permettra d'ajuster le financement à l'exact besoin de la collectivité, sans qu'aucune commission de non utilisation soit facturée.

En incluant le contrat de partenariat public-privé signé en octobre 2004 avec le Groupement Fayolle et Fils pour la conception, la construction et l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2015 à 207 M€.

Le Département dispose d'un encours de 41,7 M€, classé 4E dans la charte Gissler, auprès de la Société générale, d'une durée résiduelle de 10 ans. Les premières échéances ont été payées sur le taux bonifié de 2,86 %. Une vigilance accrue est apportée à cet encours dans la perspective d'une éventuelle sécurisation du montant des frais financiers qui en découleraient.

¹⁷ Observatoire Finance active 2015 construit au 31 décembre 2014 sur un panel de près de 1 400 Collectivités locales, représentant un encours de dette total de plus de 92 milliards d'euros, pour près de 43 000 lignes d'emprunt.

¹⁸ Communiqué de presse - novembre 2015.

2. Opérations patrimoniales : la charge des mouvements d'ordre

Le patrimoine départemental s'élevait à près de **6,4 milliards d'euros** au 31 décembre 2014 (valeur nette du patrimoine issue de l'état de l'actif).

Son évolution est non seulement fonction des entrées et sorties de l'actif mais également des amortissements réalisés chaque année par le Département.

➤ **Les amortissements :**

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers, qui se traduit budgétairement par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement équivalente, participe à l'autofinancement et donc au renouvellement du patrimoine du Département.

En 2016, il conviendra d'amortir l'ensemble des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2015, en fonction des durées d'amortissement votées selon les catégories d'immobilisations. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire **238 M€**, en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, soit un montant identique par rapport au BP 2015.

➤ **Les neutralisations :**

Afin de limiter le poids budgétaire de l'amortissement de certaines immobilisations (collèges et bâtiments administratifs), l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit un mécanisme de neutralisation de la charge d'amortissement. En 2016, les neutralisations d'amortissement devraient atteindre **93,9 M€**.

Enfin, les subventions dites transférables reçues par le Département pour le financement d'opérations d'investissement doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Pour 2016, il est proposé d'inscrire **19,2 M€** au titre de cette reprise (- 2 M€ par rapport à 2015).

Au final, le coût net des amortissements pesant sur la section de fonctionnement s'élèverait à **125 M€** en 2016, contre 122 M€ en 2015 (+ 3%).

3. L'équilibre du budget primitif

Le virement à la section d'investissement, à savoir le solde de la section de fonctionnement après prise en compte des dotations aux amortissements, s'établirait au BP 2016 à **62 M€**, en hausse par rapport à 2015 (40 M€).

Si cette amélioration est la conséquence de l'augmentation des recettes de fonctionnement et surtout du maintien du niveau des dépenses réelles de fonctionnement, elle doit cependant être nuancée par l'impact important de l'opération THD.

Ainsi, l'épargne nette de l'amortissement en capital de la dette du budget 2016 s'établit à 16 M€, en légère hausse par rapport à 2015 (11,6 M€).

L'équilibre de la section d'investissement est donc assuré par l'inscription d'une autorisation prévisionnelle de nouveaux emprunts à hauteur de **262 M€**, contre **247,6 M€** en 2015.

*

* *

Par le présent projet de budget primitif, il vous est donc proposé d'approuver une politique ambitieuse portant à **1 572,3 M€** les dépenses de la section de fonctionnement et à **568,6 M€** les dépenses de la section d'investissement.

Au travers de choix politiques responsables, ce projet de budget 2016 préserve les services offerts à nos concitoyens, sans accroître la pression fiscale.

En effet, grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement à un endettement limité, notre Département a su maintenir une situation financière saine, saluée récemment par l'agence de notation Standard and Poor's.

En outre, par sa politique d'investissement ambitieuse et ciblée, notre collectivité participe activement au développement économique de son territoire, ainsi qu'à l'amélioration constante du cadre de vie des Alto-séquanais.

Ainsi, ce budget 2016 est un budget volontariste, rigoureux et ambitieux qui réaffirme nos engagements auprès des Alto-séquanais.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian